



## Une semaine de l'EPS pour lier la parole aux actes

### Les sections sportives scolaires et la spécialité EPS

**Dans le cadre de la semaine de l'EPS** qui, à l'initiative du SNEP-FSU, se poursuit nationalement aujourd'hui Jeudi 10 décembre 2020, c'est l'occasion de faire le point **en Guadeloupe sur les sections sportives scolaires et la spécialité EPS.**

Les sections sportives sont des dispositifs permettant aux élèves de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une ou plusieurs discipline(s) sportive(s) proposée(s) par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité normale. Il en existe une version portant le label d'excellence sportive pour les sportifs de haut niveau. Ce sont les enseignants d'EPS qui coordonnent dans chaque établissement ces sections sportives sous l'autorité du Chef d'établissement. Ils bénéficient pour cela des avis annuels de leurs pairs du conseil pédagogique et du corps d'inspection tous les 3 ans dans les lycées et 4 ans dans les collèges. Les collectivités territoriales peuvent soutenir les sections sportives financièrement et matériellement. Les enseignants d'EPS peuvent être épaulés dans l'animation par des éducateurs diplômés d'État ayant obtenu l'agrément de leur fédération et nommément mentionné dans la convention la liant à la section sportive.

Ces sections sportives doivent répondre à une politique académique qui est présentée chaque année devant le Comité Technique Académique. Cette politique académique doit répondre à des objectifs :

- **recherche d'inclusion ;**
- **développement de la mixité ;**
- **lutte contre le décrochage scolaire.**
- **lisibilité et cohérence de l'implantation territoriale.**

Lors du CTA de ce jour, il nous a été rappelé que 48 sections étaient présentes à la rentrée 2020 dans notre archipel, que cette année 11 sections étaient fermées et 5 ouvertes (Pour quelles raisons ?), que des demandes concernant l'ouverture de sections sportives d'excellence avaient été faites (combien ? où?, projet?) mais que le cahier des charges est en cours de finalisation par la DJSCS. A part cela, rien de formalisé !

Aucune analyse n'a été réalisée par le groupe de pilotage académique concernant les groupes d'activités physiques et de sports support des sections :

- faible représentation des sections féminines (2), artistiques (0), des sports de raquette (1), de combat (1), d'entretien (0), gymnique (1), natation (1), en lycée (5)
- surreprésentation des sports collectifs (23)
- la présence de double sections dans le même groupe d'activité (6)

Aucune mise en perspective du groupe de pilotage par rapport à des indicateurs de pratique fédérale et une éventuelle volonté de diversification des pratiques pour favoriser une terre de sport en Guadeloupe.

Aucune mention par le groupe de pilotage d'une politique de formation afin de favoriser l'encadrement par les enseignants d'EPS de certaines sections et dans certains secteurs.

Aucune analyse faite par le groupe de pilotage de l'implantation territoriale des sections sportives :

1/2



Syndicat National de l'Education Physique (Section académique)

[s3-guadeloupe@snepfusu.net](mailto:s3-guadeloupe@snepfusu.net) - 0690 980 988 - 403 rue Mayoute 97190 Le Gosier

<http://www.snepfusu-guadeloupe.net> - Twitter : [@SNEPFUSU971](https://twitter.com/SNEPFUSU971) - Facebook : [@SnepFsuGuadeloupe](https://www.facebook.com/SnepFsuGuadeloupe)

- Îles du Nord (3)
- Îles du sud (1)
- Sud Grande Terre (7)
- Nord Grande Terre (3)
- Cap Excellence (11)
- Nord basse Terre (11)
- Sud Basse Terre (10)

Par ailleurs, une spécialité EPS a enfin été créée au lycée. Le SNEP-FSU salue cette avancée qu'il demandait depuis la réforme du lycée de 2019 et la suppression de l'EPS de complément. Elle permettra de générer des parcours de réussite pour les élèves non pas seulement vers la filière STAPS mais vers des filières professionnelles, techniques qu'il faudra encore densifier. Il ne s'agit pourtant certainement pas de cautionner aujourd'hui une réforme du lycée générant des inégalités criantes entre territoires, élèves et disciplines en invoquant une fausse liberté de choix des familles. Cependant l'absence de spécialité EPS ne faisait qu'accentuer une conception rétrograde de l'apprentissage dont les relations entre le corps et l'esprit, digne d'un siècle passé, étaient sans doute la page la plus sombre ! Le ministre semble cependant avoir décidé d'y remédier sous la pression et sans concerter Mme la Rectrice. Les Guadeloupéens devront-ils encore attendre une année de plus ! En effet, aucune mention de cette spécialité n'est présente dans la carte des spécialités au Comité Technique Académique de ce jour ! Aucune mention non plus concernant un futur appel à candidature concernant un référent pour travailler à la mise en place de cette spécialité comme semble le demander le ministère. Est-ce une nouvelle mission qui va encore être distribuée à l'insu de la profession ?

**Le SNEP-FSU Guadeloupe demande que ces dispositifs soient déployés le plus massivement possible et qu'ainsi chaque élève de l'académie puisse en bénéficier. Le SNEP-FSU Guadeloupe appelle, pour cela, à ce qu'enfin une véritable politique académique transparente se mette en place afin de favoriser l'avènement d'une terre de sport ! Elle doit s'appuyer sur une analyse précise du contexte sportif actuel de notre archipel et un rééquilibrage urgent entre les sections filles / garçons et mixtes !**

Pour rappel :

**En point d'orgue de cette semaine, le SNEP-FSU Guadeloupe tiendra une conférence de presse vendredi 11 décembre 2020 à 9h30 au local du SNES-FSU, 2, résidence Les Alpinias Morne Caruel 97139 Les Abymes. Un dossier de presse sera remis sur place aux journalistes présents.**

**Contact :** Emmanuel Roublot - Secrétaire académique SNEP-FSU Guadeloupe  
[s3-guadeloupe@snepfsu.net](mailto:s3-guadeloupe@snepfsu.net) - Tél : 0690 980 988

